

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Enfance - Jeunesse

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS
DÉCISION DU MAIRE

N° 056/2024

Objet : Co-financement des animations d'ateliers numériques « Panorama du jeu vidéo » au collège Boileau par l'association OUTSEEDERS dans le cadre de la programmation de la Cité Educative 2022-2023

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02 Juin 2020 visée en Préfecture le 5 Juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Vu la facture 2023-008 correspondant à l'animation d'ateliers par l'association OUTSEEDERS

Considérant la programmation 2022-2023 de la Cité Educative et notamment la fiche projet « danger des écrans » portée par la ville de Fleury-Mérogis.

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la facture de l'association OUTSEEDERS pour le co-financement de l'animation d'ateliers « panoramas du jeu vidéo », en 2023, pour un montant de 420€ TTC.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette prestation.

Article 3 : Dit que les crédits sont prévus dans le BP 2024

Fait à Fleury-Mérogis, le 07/05/2024

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

